

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 27 septembre 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -
 Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE -
 M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme
 DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M.
 IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL
 HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M.
 DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. DUPIRE (pouvoir M. MARCHAND) - Mme
 GARRET-RICHARD (pouvoir Mme AVENA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE
 (pouvoir M. JULIEN) - M. ALLAERT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme
 CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)
Membres absents :

OBJET**DE LA DELIBERATION****Liaison Nord de l'agglomération dijonnaise - Cession de deux parcelles de terrain à l'Etat**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne a été chargée par l'Etat de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la Liaison Intercommunale Nord-Ouest, déclarée d'utilité publique par décret ministériel du 4 janvier 2006.

Dans le cadre de sa mission, cette administration a déjà sollicité de la Ville de Dijon la cession de parcelles de terrains situées sur les communes d'Ahuy, de Dijon et de Fontaine-lès-Dijon. Cette cession a été réalisée par acte du 4 novembre 2008.

Aujourd'hui, la DREAL sollicite l'acquisition de deux parcelles complémentaires concernées par l'emprise de cette voie.

Elles sont situées sur la commune d'Ahuy et représentent une portion de la conduite d'eau de jonction Mont Léger/Valmy.

Il est proposé de procéder à la cession de ces terrains représentant une superficie totale de 176 m² moyennant la somme globale de 739,20 € toutes indemnités comprises, conformément à l'évaluation de France Domaine.

Il convient de préciser que ces parcelles seront grevées de servitudes au profit de la Ville en raison de la canalisation souterraine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

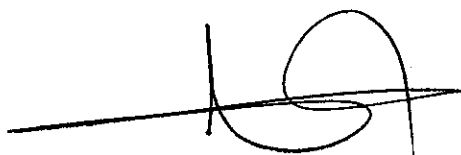
1- décider la cession par la Ville à l'Etat, de deux parcelles de terrain situées sur la commune d'Ahuy, cadastrées section AA n^{os} 100 et 101, représentant une superficie totale de 176 m², moyennant la somme globale de 739,20 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

30 SEP. 2010



PUBLIÉ LE 30.09.2010